

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Séance du 25 Janvier 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 18
- de Représentés : 0
- de Votants : 18

RESULTAT :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

DATE D’AFFICHAGE :

26 JAN. 2021

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 26 JAN. 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 26 JAN 2021

LE PRESIDENT,



L’an deux mil vingt et un, le 25 janvier à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 05 janvier 2021, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

Présents : **Président :** M. BOUCHER, **Membres :** MM. CARON, TARASSI, DAUBRESSE, DELION, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, DAVENNE et Mmes ALKAYA, LEHNER, DAILLY, SENET, SVITEK, GOURBESVILLE, CHARBONNEAU, SLIVINSKI, DUBUISSON.

Excusés : MM. BOSINO, RAZACK, GALLIEGUE, ROSIER, PERRIN, ROBERTI RUFFAULT, BLANCANEUX, BESSET, LEBARS, LEPORI, SOYER, CARPENTIER, BATTON, DELAHOCHÉ, et Mmes MOUSSATEN, LAMBRE, ZRARI, VAN OVERBECK, BEN HAMOU, DECOURTRAY, LESCAUX, LOBGEAIS, LEMAITRE, VAN ELSUWE, TROUVAIN.

Secrétaire de séance : Mme LEHNER

DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

- Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu**, l’arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,
- Vu**, l’arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,
- Vu**, l’arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l’arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,
- Vu**, l’arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.
- Vu**, l’arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,
- Vu**, le rapport 2020 sur la situation du SMBCVB en matière de développement durable.

L’année 2020 a été marquée par la validation des plans d’actions des Plans de Déplacements Mutualisés (PDM), l’avis du SMBCVB sur le Plan Local d’Urbanisme de Laigneville, et l’avancement des études liées à la révision du SCoT (diagnostics du Bassin Creillois en matière de développement économique, d’environnement, d’habitat et de son armature territoriale).

D’autres études, plus spécifiques, ont également été menées dans le cadre de la révision du SCoT : élaboration d’un diagnostic agricole, d’une étude portant sur la vulnérabilité du Bassin Creillois aux risques d’inondation et de l’évaluation environnementale du SCoT.

Le SMBCVB a également participé à de nombreuses réunions organisées dans le cadre de l’élaboration de documents de planifications des EPCI membres (PLH, PCAET...).



Pour l'année 2021, le Syndicat Mixte se fixe les 4 objectifs suivants :

• **Réviser le SCoT du Grand Creillois :**

- Finaliser le diagnostic territorial du SCoT du Bassin Creillois réalisé par l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées,
- Présentation des enjeux issus des diagnostics territoriaux du SCoT du Bassin Creillois aux élus du territoire lors d'un séminaire
- Suivre et piloter l'étude portant sur la vulnérabilité du territoire face aux inondations
- Suivre et piloter l'évaluation environnementale du SCoT du Bassin Creillois
- Elaborer le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Bassin Creillois (ancien PADD)

• **Poursuivre les Plans de Déplacements Mutualisés :**

- Poursuivre les études relatives aux PDM : concertation avec la population (réunions publiques), Phase 4 : préparation de l'arrêt projet des PDM, Phase 5 : Enquête publique et Phase 6 : Approbation, communication sur l'étude, mises à jour du site internet dédié, préparation de l'arrêt projet des PDM.
- Gestion des subventions octroyées dans le cadre des études déplacements.

• **Travailler en partenariat avec Oise-les-Vallées :**

- Mise en œuvre du programme partenarial avec Oise-les-Vallée : révision du SCoT, fiches territoriales, mises à jour du plan de recollement des projets urbains du Bassin Creillois.

• **Mutualiser les compétences dans l'aménagement :**

- Convention de mise à disposition entre le SMBCVB et la CCLVD dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence mobilité.

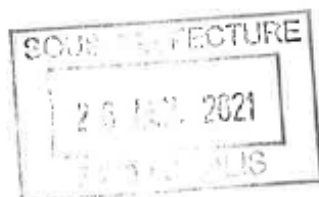
-Réaliser des actions de communication :

- o Réalisation de la communication par le Syndicat Mixte,
- o Réactualisation du site internet du Syndicat (intégration des nouveaux élus, des rendus des études, des délibérations, de l'avancement du SCoT et des PDM.....),

-Conseils sur l'élaboration des PLU, la compatibilité des PLU avec le SCoT, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés PLU....

• **Estimations des cotisations des membres du SMBCVB :**

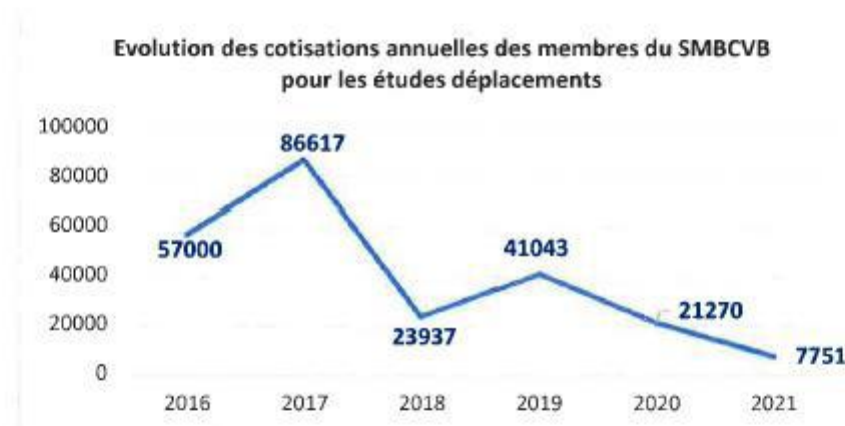
Recettes	Budget 2020	Budget 2021	Part fonctionnement général 2021	Part PDM 2021
Participation EPCI SMBCVB	155 167,03	155 858,63		
dont ACSO 70%	108 616,92	109 101,04	103 675,34	5 425,70
dont CCLVD 30%	46 550,11	46 757,59	44 432,29	2 325,30



- **Evolution des cotisations annuelles des membres du SMBCVB pour le fonctionnement général :**



- **Evolution des cotisations annuelles des membres du SMBCVB pour les études déplacements :**



- **Evolution du budget de fonctionnement (études comprises) entre 2016 et 2021 :**



- **Détails des coûts de la révision du SCoT à intégrer dans le programme partenarial d'Oise-Vallée pour l'année 2021 = 40 000 €**

Correspond à la finalisation du diagnostic du SCoT et à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et au début des travaux sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

- **Participation de la CCLVD au poste de chef de projet Mobilités sur la base du salaire chargé de 2021: = 12 251 €**
- **La masse salariale :**

Le Syndicat Mixte compte 2 agents.

L'évolution des dépenses liées aux agents du SMBCVB se présentent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 012	110 209,78 €	96 468,20 €	96 375,00 €	106 339,59 €	107 250,00 €	113 270,00 €

- **Le temps de travail des deux salariés :**

Le temps de travail des salariés du SMBCVB est de 39 heures par semaine donnant le droit à des RTT.

Aucun jour d'absence n'a été relevé en 2020.

- **L'évolution de la dette :**

Absence de dette pour le SMBCVB

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **De prendre acte du débat portant sur les orientations budgétaires 2021 du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.**

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT